INITIATIVE

CAMPS DE JOUR POUR TOUS

DE ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE

DOCUMENT 3 :

GUIDE D'OUTILS PRATIQUES POUR
L'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS DANS LES CAMPS DE JOUR

NOVEMBRE 2010

GROUPE IBI | DAA

ZONE Loisir Montérégie inc.

TABLES DES MATIÈRES

PRÉFACE II

AVANT-PROPOS 1

SECTION 1 : CONTEXTE 4

LE LOISIR MUNICIPAL 5

L'ACCESSIBILITÉ AU LOISIR 6

LE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR 7

SECTION 2 : SYSTÈME DE PRODUCTION D'UNE OFFRE DE SERVICES EN ACCOMPAGNEMENT 8

ÉTAPE 1- ON CONNAÎT 11

ÉTAPE 2- ON SENSIBILISE ET ON PRIORISE 16

ÉTAPE 3- ON OPTIMISE 21

Ressources financières 21

Ressources humaines 23

Ressources communications 30

ÉTAPE 4- ON OPÈRE 32

ÉTAPE 5- ON ÉVALUE 35

INITIAVE *CAMPS DE JOUR POUR TOUS* 40

PRÉFACE

L'initiative *Camps de jour pour tous* de Zone Loisir Montérégie et ses partenaires[1] est un projet de recherche mené sur les différentes facettes de l'offre de services en loisirs des municipalités destinée aux personnes handicapées en Montérégie, avec une attention particulière portée au Programme d'accompagnement en loisirs dans les camps de jour municipaux de la Montérégie.

Deux documents ont déjà été publiés dans le cadre de cette initiative :

Le premier, qui s'intitule « Portrait de l'offre estivale de services municipaux en loisirs pour les jeunes vivant avec une déficience en Montérégie », est le résultat d'une enquête effectuée en janvier-février 2010 et de l'analyse des données de l'été 2008 du Programme d'accompagnement en loisirs dans les camps de jour.

Le second s'intitule « Rapport sur le vécu des accompagnateurs en loisir estival auprès des jeunes vivant avec une déficience en Montérégie ». Il aborde la question de l'accompagnement en loisirs du point de vue des accompagnateurs qui travaillent au quotidien avec les enfants handicapés.

Le troisième document se permet donc essentiellement de reprendre les principaux résultats et les bonnes idées qui émergent des deux premiers sous forme d'un « guide d'outils pratiques » à l'intention des gestionnaires municipaux afin de les aider à développer, à améliorer et à offrir des services d'accompagnement dans les camps de jour de leur municipalité.

Ceci est la première version de ce document qui pourra certainement être enrichi au fur et à mesure des rencontres et événements de partage d'informations sur le sujet de l'accompagnement, plus spécifiquement dans les camps de jour. C'est pourquoi il est présenté de façon synthétique, sous forme de fiches, afin de mieux en distinguer les éléments, d'en faciliter la lecture et d'en permettre l'amélioration plus aisément.

Zone Loisir Montérégie et ses partenaires croient que « Les enfants handicapés sont des enfants à part entière, et non des enfants entièrement à part » et que, en conséquence, tous les efforts doivent être consentis afin de leur permettre de profiter à plein de tout ce que les loisirs peuvent leur procurer.

[1] Association Québécoise du Loisir Municipal, Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Association Québécoise pour le Loisir des Personnes Handicapées, Office des Personnes Handicapées du Québec, et Groupe IBI/DAA Inc.

Les enfants handicapés sont des enfants à part entière, et non des enfants entièrement à part …

AVANT-PROPOS

ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE EN QUELQUES LIGNES :

Organisme sans but lucratif, résultant du regroupement des trois associations régionales pour le loisir des personnes handicapées, soit celles de Richelieu-Yamaska, de la Rive-Sud de Montréal et du Sud-Ouest. Dans les faits, il existe depuis 1975.

L'organisme est membre du réseau québécois pour le loisir des personnes handicapées implanté depuis la fin des années 1970. Ce réseau a développé une solide expertise qui a fait sa renommée dans l'ensemble du milieu du loisir.

La mission de Zone Loisir Montérégie se divise en trois grands volets :

- promouvoir l'accès des personnes handicapées à tous les champs d'intervention des loisirs (tourisme, plein air, sport et activité physique; loisirs scientifiques, socioéducatifs et socioculturels);
- promouvoir le droit à des loisirs de qualité pour la personne handicapée;
- promouvoir l'intégration, la participation et la libre expression de la personne face aux loisirs.

INITIATIVE *CAMPS DE JOUR POUR TOUS*

Projet de Zone Loisir Montérégie dont l'objectif principal est d'assurer que plus d'enfants handicapés aient accès au camp de jour de leur quartier, au même titre que leurs petits voisins :

- en documentant les différents paramètres de l'offre estivale de services aux jeunes handicapés;
- en améliorant la compréhension des acteurs;
- en outillant les gestionnaires en vue d'une démarche intégrée;
- en développant une meilleure compréhension de la situation et en amenant ainsi une amélioration sensible de l'accessibilité aux loisirs dans les camps de jour municipaux de la Montérégie.

Initiative réalisée en partenariat avec :

- les Conseils régionaux des Élus de Longueuil, de la Montérégie-Est et de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;
- le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières;
- l'Association québécoise du loisir municipal
- l'Office des personnes handicapées du Québec;
- l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées;
- Loisir et Sport Montérégie.

LES TROIS DOCUMENTS DE L'INITIATIVE

Document 1 : Portrait de l'offre

Portrait de l'offre municipale de services en loisirs destinée aux jeunes vivant avec une déficience, avec une attention particulière portée à l'accompagnement en loisirs dans les camps de jour.

Document 2 : Rapport sur le vécu des accompagnateurs

Bilan de la situation concernant le vécu des accompagnateurs en loisirs dans les camps de jour en Montérégie.

Document 3 : Guide des outils pratiques

Guide qui concerne les éléments de développement d'une offre de services en accompagnement en loisirs dans les camps de jour.

UN GUIDE D'OUTILS PRATIQUES

Ce guide a été constitué à partir des résultats des études réalisées (documents 1 et 2) dans le cadre de l'initiative *Camps de jour pour tous* de Zone Loisir Montérégie.

Réalisé sous forme de pense-bête et de rappels des bonnes initiatives ou des pratiques mises en œuvre dans les municipalités, il s'adresse aux responsables de camps de jour dans un contexte municipal et concerne les éléments de développement d'une offre de services en accompagnement en loisirs dans les camps de jour.

UN GUIDE EN DEUX SECTIONS

Section 1 (le contexte) :

- le loisir municipal;
- l'accessibilité au loisir;
- le Programme d'accompagnement en loisir;
- les définitions.

Section 2 (un système en cinq étapes) :

- les facteurs environnementaux;
- la gestion relationnelle;
- la gestion opérationnelle;
- l'offre de services;
- l'évaluation et le contrôle.

Loisir municipal
L'accessibilité au loisir
Le Programme d'accompagnement en loisir

SECTION 1 : CONTEXTE

LE LOISIR MUNICIPAL

Le service public assure l'accessibilité la plus universelle possible en matière de coûts et d'accès aux équipements et aux bâtiments, en pratiquant, au besoin, une discrimination positive à l'intention des clientèles démunies.

Extrait de *Loisir, communauté locale et qualité de la vie : une politique du loisir au Québec,* AQLM 2001

LE LOISIR MUNICIPAL :

- s'exerce dans une perspective d'équité et de solidarité;
- assure l'accessibilité à la qualité de vie par les loisirs sous toutes ses formes et à tous les membres de la communauté;
- reconnait la diversité des besoins des clientèles différentes;
- accorde une attention spéciale aux citoyennes et aux citoyens inaptes à s'auto-organiser et à défendre leurs intérêts légitimes.

Extrait de *Loisir dans les nouvelles villes du Québec,* AQLM 2002

L'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

L'accessibilité implique :

- la possibilité d'accéder à une activité, à un lieu de pratique, à un équipement;
- la capacité de comprendre et de pratiquer des loisirs;
- la qualité de la mise en relation et de l'échange.

Extrait de *Guide pour l'analyse de l'accessibilité au loisir,* Conseil québécois du loisir

ÉGALITÉ DES CHANCES

L'égalité des chances signifie qu'il faut permettre à n'importe quelle personne d'accéder, de pratiquer et d'échanger de façon équivalente et exige souvent des mesures spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes d'une partie de la population.

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

Mesure incitative lancée en 1997, ce programme est géré par le ministère responsable du loisir (ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - 2010), en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport (URLS) et avec les organisations régionales responsables du loisir pour les personnes handicapées.

Les objectifs du Programme :

- favoriser l'accessibilité des activités de loisirs et de sports aux personnes ayant une déficience qui ont besoin d'accompagnement pour participer à ces activités;
- soutenir financièrement les organismes de loisirs ainsi que les municipalités et les camps de vacances qui désirent embaucher des personnes accompagnatrices pour permettre à la personne handicapée de participer à des activités de loisirs et de sports.

L'ACCOMPAGNEMENT : UNE RESPONSABILITÉ MUNICIPALE...

L'accompagnement en loisirs est une responsabilité municipale au regard du droit aux loisirs pour tous :

- sur les 111 municipalités de plus de 1 000 habitants de la Montérégie, 49 ont offert un service d'accompagnement en camps de jour;
- 100 % des villes de plus de 15 000 habitants de la Montérégie offrent ce service;
- 44,6 % des villes de 1 000 à 15 000 habitants le font aussi.

EXEMPLE DE PRATIQUE MODÈLE

« La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot considère qu'il est de sa responsabilité d'intégrer tous les jeunes vivant avec une déficience dans leur camp de jour régulier lorsqu'ils en font la demande. »

(Patrick Lafleur, directeur du service des loisirs)

1- On connaît
2- On sensibilise et on priorise
3- On optimise
4- On opère
5- On évalue

SECTION 2 : SYSTÈME DE PRODUCTION D'UNE OFFRE DE SERVICES EN ACCOMPAGNEMENT

UN MODÈLE D'ACTION

Afin d'en faciliter la compréhension, le modèle propose une représentation du système de production (ou processus) d'une offre de services en loisirs adaptée au contexte particulier de l'accompagnement en loisirs en camp de jour.

Le modèle reprend les éléments pertinents d'un système plus large qui s'applique à l'ensemble de l'offre de services d'une organisation municipale de loisirs.

UN SYSTÈME EN CINQ ÉTAPES

Le modèle propose un système en cinq étapes permettant de réaliser une offre de services afin d'améliorer l'accès aux loisirs pour les enfants handicapés de notre milieu :

1- On connaît notre environnement;
2- On sensibilise et on priorise notre milieu;
3- On optimise nos ressources;
4- On offre des programmes, des produits et des services;
5- On évalue ce qu'on a fait.

CINQ ÉTAPES…

LES CINQ ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT EN CAMPS DE JOUR EN MILIEU MUNICIPAL

On connaît notre environnement.	**On sensibilise et on priorise notre milieu.**	**On optimise nos ressources et celles de nos partenaires.**	**On opère des programmes, des activités et des infrastructures.**	**On évalue nos actions et leurs impacts.**
Connaître	*Pour mieux sensibiliser, prioriser et mobiliser*	*En gérant et en administrant*	*La diversité, la qualité et l'accessibilité*	*Afin d'améliorer la qualité de la vie des citoyens et de la communauté*
NOS CITOYENS : • **profil sociodémographique;** • **attentes et besoins.** NOTRE ENVIRONNEMENT : • **social;** • **économique;** • **politique.** NOTRE ORGANISATION : • **vision;** • **mission, valeurs;** • **politiques;** • **plans d'action.** NOS PARTENAIRES : • **associatifs;** • **institutionnels;** • **privés.**	TROIS ÉTAPES : • **je sais;** • **je peux;** • **je veux, donc je *VAIS*.** OUTILS DE SENSIBILISATION : • **Le manuel de l'accompagnement ;** • **la grille d'accessibilité;** • **etc.** MOBILISATION (répartition des rôles) : • **municipalité;** • **ARLPH;** • **organismes communautaires;** • **CSSS (réseau de la santé);** • **centres de réadaptation;** • **écoles.**	RESSOURCES FINANCIÈRES : • **coût des ressources;** • **sources de financement.** RESSOURCES HUMAINES : • **recrutement;** • **formation – préparation;** • **supervision;** • **fidélisation.** RESSOURCES DE COMMUNICATION-INFORMATION : • **publicité;** • **moyens de communication.** RESSOURCES MATÉRIELLES INTERFACES INTERNES ET EXTERNES	DANS LES DOM AINES SUIVANTS : • **activités physiques et sportives;** • **activités sociales et récréatives;** • **loisirs culturels;** • **tourisme social, culturel ou à vocation économique.** INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENTS : **sécurité de l'environnement.** CONDITIONS GAGNANTES Relations avec: • **autres animateurs;** • **autres enfants;** • **parents;** • **autres parents.**	OPÉRATION : • **contrôles administratifs périodiques;** • **suivi des ententes formelles;** • **rapports annuels;** • **rétroaction.** EVALUATION : • **par les usagers; (parents et enfants)** • **par les accompagnateurs.** OBJECTIFS DU PROGRAMME : • **réponse aux besoins;** • **parité (20%).**

Nos citoyens
Notre environnement
Notre organisation
Nos partenaires

ÉTAPE 1 : ON CONNAÎT

LA CONNAISSANCE FINE DES FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX QUI CARACTÉRISENT ET INFLUENCENT LE SECTEUR ET LES INTERVENTIONS

ÉTAPE 1 : ON CONNAÎT

Nos citoyens :
- profil (réalités socio-démographiques);
- attentes et besoins.

Notre environnement :
- environnement social;
- environnement économique;
- environnement politique.

Notre organisation :
- leviers;
- politiques, plans d'action;
- ressources financières.

Nos partenaires :
- associatifs;
- institutionnels;
- privés.

POPULATION DES ENFANTS HANDICAPÉS EN MONTÉRÉGIE

Selon une estimation de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) :

- 3,67 % des jeunes Québécois de 5 à 14 ans vivent avec une incapacité.
- En Montérégie, il y a donc 6 280 jeunes de 5 à 14 ans qui vivent avec une incapacité.
- Les garçons vivant avec une déficience représentent la nette majorité du nombre total de personnes vivant avec une déficience, soit 64,1 % d'entre elles.

Tableau : population avec incapacité selon l'âge et le sexe, et la région sociosanitaire de la Montérégie, 2006

Groupe d'âge	Garçons	Filles	Total	% de la population	Population totale
5 à 14 ans	4 030	2 250	6 280	3,67 %	171 015

TYPES D'INCAPACITÉ CHEZ LES ENFANTS HANDICAPÉS EN MONTÉRÉGIE

Une majorité des personnes de 5 à 14 ans vivant avec une déficience présentent plusieurs types d'incapacité.

Les types d'incapacité les plus fréquents sont :

- les difficultés d'apprentissage (74 %);
- les problèmes de santé chronique (69 %);
- les difficultés sur le plan de la parole (46 %);
- la détresse psychologique (37 %).

Type d'incapacité déclaré	Nombre	% chez les enfants avec incapacité
Audition (5 à 14 ans)	720	11 %
Vision (5 à 14 ans)	655	10 %
Parole (5 à 14 ans)	2 870	46 %
Mobilité (5 à 14 ans)	620	10 %
Agilité (5 à 14 ans)	1 070	17 %
Apprentissage (5 à 14 ans)	4 670	74 %
Déficience intellectuelle (5 à 14 ans)	2 445	39 %
Psychologique (5 à 14 ans)	2 315	37 %
Problème de santé chronique (5 à 14 ans)	4 325	69 %
Inconnu	300	5 %

Tableau : Enfants de 5 à 14 ans avec incapacité, selon le type d'incapacité déclaré dans la région sociosanitaire de la Montérégie, 2006

FRÉQUENCE DU TYPE DE DÉFICIENCE CHEZ LES JEUNES PARTICIPANTS AUX CAMPS DE JOUR

Selon les accompagnateurs interrogés dans le cadre du sondage 2009 :

- trouble envahissant du développement (78 %);
- déficience intellectuelle (46,6 %);
- déficience physique (23 %);
- déficience sensorielle (13,3 %);
- santé mentale (8 %).

ATTENTES ET BESOINS DES CITOYENS

L'accompagnement en camp de jour est la demande qui a fait l'objet du plus grand nombre de représentations de la part des personnes handicapées à l'intention du service de loisirs de leur municipalité (31,3 % des municipalités ont reçu cette demande).

Nature des demandes exprimées par les personnes handicapées à leur service de loisirs	Nombre de mentions (échantillon : 112)	%
Accompagnement en loisirs en camp de jour	35	31,3 %
Accès aux bâtiments ou aux infrastructures	18	16,1 %
Accompagnement en loisirs (autre que camp de jour)	7	6,3 %
Transport adapté * (besoin identifié, bien que la majorité des villes l'offre déjà)	6	5,4 %
Contribution financière	5	4,5 %

NOTRE ORGANISATION

Vision, mission, valeurs à l'égard des personnes handicapées de la ville

Devraient être manifestes dans le cadre de politiques telles que :

- politique familiale;
- plan d'action à l'accueil et l'intégration des personnes handicapées (voir pages suivantes).

Vision, mission, valeurs à l'égard des personnes handicapées du service de loisirs

En plus d'en faire partie, ils devraient influencer :

- les politiques de reconnaissance;
- la planification stratégique;
- les plans d'action annuels.

PLAN D'ACTION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

L'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* prévoit que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants doit adopter un plan d'action qui identifie les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions en décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et celles envisagées pour l'année qui débute.

CONTENU DES PLANS D'ACTION

Une analyse des 22 plans des villes de la Montérégie démontre que 100 % des plans font mention des loisirs.

Particulièrement en ce qui concerne les mesures d'accessibilité physique aux infrastructures (100 %) ou aux événements et aux activités (68,7 %).

- 81,3 % des villes mentionnent l'accompagnement en loisirs comme une mesure d'accessibilité dans leur plan.
- 56,3 % des villes y inscrivent des mesures propres à l'accompagnement en loisirs dans le cadre spécifique des camps de jour.

CONNAÎTRE LES RESSOURCES DES PARTENAIRES DE L'OFFRE

Partenaires associatifs :

- société civile;
- organismes;
- organisation régionale (Zone Loisir Montérégie);
- URLS (Loisir Sport Montérégie);
- regroupements (AQLM, AQLPH);
- concertation .

Partenaires institutionnels :

- centres de réadaptation (selon le type de déficience);
- CSSS;
- écoles.

Sensibiliser
Concerter
Consulter

ÉTAPE 2 : ON SENSIBILISE ET ON PRIORISE

UNE GESTION RELATIONNELLE À L'EXTERNE FAISANT PLACE AUX AUTRES ACTEURS POUR DÉFINIR EN CONCERTATION LES PRIORITÉS, LES ORIENTATIONS ET LES PLANS D'ACTION.

TROIS ÉTAPES POUR LA SENSIBILISATION

Si on souhaite un changement d'attitudes et de comportements envers les personnes handicapées, on peut agir ainsi :
je sais, je peux, je veux donc *je vais*

La connaissance (*je sais*)

- Des problèmes que rencontrent les personnes handicapées en tant que citoyens.

La connaissance précède l'action (*je peux*)

- Par exemple, « je peux mettre en place des mesures pour faciliter l'accès du citoyen handicapé à un édifice municipal ».

La volonté d'agir (*je veux*)

- Que conditionnent des attitudes d'ouverture et d'empathie face aux personnes handicapées.

La sensibilisation devra donc répondre à ces trois dimensions si on souhaite créer les conditions pour que l'élu municipal agisse (*je vais*) dans son milieu et contribue à améliorer la condition des citoyens handicapés .

AUTRES OUTILS DE SENSIBILISATION

Parmi les outils de référence existant dans le paysage québécois, on peut répertorier :

- *Le manuel de l'accompagnement* de Zone Loisir Montérégie (ZLM);
- le manuel d'adaptation des activités en camp de jour (AlterGo);
- la grille d'accessibilité en loisir du Conseil québécois du loisir;
- le modèle théorique du processus de production du handicap (Réseau international sur le processus de production du handicap-RIPPH);
- l'ensemble des outils d'intervention de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ);
- le catalogue des bienfaits des loisirs et parcs de l'Association canadienne des loisirs et parcs;
- le modèle d'Accessibilité universelle de Société Logique.

L'ACCOMPAGNEMENT

Une responsabilité municipale qui se concrétise dans le partenariat entre :

- les municipalités ;
- les organismes du milieu, pour la connaissance des besoins de la clientèle;
- le réseau de la santé, pour l'expertise et les références (CSSS, centres de réadaptation);
- le réseau scolaire, pour la continuité;
- le parent.

EXEMPLE DE RÉPARTITION DES RÔLES DANS LA CONCERTATION LOCALE POUR UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT (1/5)

Villes :

- susciter et animer la concertation;
- recruter les accompagnateurs, notamment auprès des organismes de loisirs pour personnes handicapée;
- assurer les coûts de la formation;
- combler l'écart entre la demande et les ressources disponibles.

EXEMPLE DE RÉPARTITION DES RÔLES DANS LA CONCERTATION LOCALE POUR UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT (2/5)

Organisations régionales responsables du loisir pour les personnes handicapées (en Montérégie : Zone Loisir Montérégie)

- sensibiliser l'ensemble du milieu à l'accompagnement (villes et organismes);
- assurer une partie du financement par le biais du PACL;
- assurer la formation en accompagnement.

EXEMPLE DE RÉPARTITION DES RÔLES DANS LA CONCERTATION LOCALE POUR UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT (3/5)

Camps de jour :

- offrir le service d'accompagnement;
- faire en sorte que l'ensemble de leurs employés soit sensibilisé au projet;
- faire en sorte que les accompagnateurs fassent pleinement partie de leur équipe de travail.

EXEMPLE DE RÉPARTITION DES RÔLES DANS LA CONCERTATION LOCALE POUR UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT (4/5)

Centres de réadaptation

De façon générale :

- participer à la formation (en complément) et effectuer le suivi des accompagnateurs;
- proposer des mesures d'adaptation des activités et de l'environnement du camp.

De façon spécifique :

- transmettre des informations contenues au dossier, après autorisation du parent.

EXEMPLE DE RÉPARTITION DES RÔLES DANS LA CONCERTATION LOCALE POUR UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT (5/5)

Écoles :

- assurer la continuité avec le vécu en milieu scolaire;
- transmettre l'information sur le fonctionnement du jeune à l'école.

EXEMPLE DE PRATIQUE MODÈLE

Le CRDI Montérégie-Est estime maintenant que c'est dans sa mission propre de considérer les camps de jour intégrant des jeunes personnes handicapées comme des « clients » et leur propose une gamme de services tels :

- participer à la formation des accompagnateurs;
- accompagner le suivi de ces derniers;
- proposer des mesures d'adaptation des activités en fonction du type de déficience;
- évaluer l'environnement physique du camp;
- aider à déterminer le ratio d'encadrement;
- offrir du soutien en cas d'urgence (crise).

ÉTAPE 3 : ON OPTIMISE

UNE GESTION OPERATIONNELLE À L'INTERNE PERMETTANT D'ACTUALISER UNE OFFRE DE SERVICES DANS LE RESPECT DE L'ENSEMBLE DES RESSOURCES CONSENTIES

ON OPTIMISE :
1 - RESSOURCES FINANCIÈRES

COÛT D'UN ACCOMPAGNATEUR

Selon les sondages menés dans le cadre de l'initiative *Camps de jour pour tous,* en Montérégie :

- les accompagnateurs sont payés en moyenne 10,78 $ l'heure pour une semaine de 35 heures tandis que le salaire des animateurs de camp de jour se situe en moyenne à 10,09 $ l'heure;
- les salaires des accompagnateurs en 2008, variaient entre le salaire minimum (8,50 $) et 14,92 $ l'heure;
- 75 % des accompagnateurs sont payés malgré l'absence du jeune qu'ils accompagnent.

Sur l'île de Montréal, le salaire moyen des accompagnateurs en loisirs est de 13 $ l'heure, presque 2,50 $ de plus, en moyenne, que les animateurs…

SALAIRE DES ACCOMPAGNATEURS

Exemple d'échelle salariale pour les accompagnateurs

Salaire horaire	Critères
10,00 $ l'heure	Pas d'expérience, pas d'études dans le domaine.
10,50 $ l'heure	Études en cours dans un domaine relié, sans expérience.
11,00 $ 'heure	Un an et moins d'expérience, études en cours.
11,50 $ l'heure	Plus d'un an d'expérience, études en cours.
12,00 $ l'heure	Études complétées, avec plus d'un an d'expérience.

Échelle salariale utilisée durant l'été 2009 dans le cadre du programme « L'été, c'est pas si compliqué », réalisé en partenariat avec la ville de Longueuil.

PROVENANCE DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR L'ACCOMPAGNEMENT (ANNÉE 2008)

Les villes (en moyenne pour 51 % des coûts)

- Mais plusieurs villes (voir exemple) couvrent tous les frais excédentaires.

Le Programme d'accompagnement en loisir (PACL) du gouvernement du Québec

- Le PACL couvre actuellement environ 24 % (en moyenne) des demandes.

Certaines organisations privées :

- fondations des centres de réadaptation;
- fondation Canadian Tire, par le biais du programme Place au sport;
- clubs sociaux ,

Les parents

- Les parents ne devraient pas avoir à assumer de frais liés à l'accompagnement de leur enfant dans un camp de jour municipal, surtout pas de façon directe.

ON OPTIMISE :
2 - RESSOURCES HUMAINES

RECRUTER

44,9 % des villes affirment que le recrutement des accompagnateurs a été très facile ou facile.

Difficulté du recrutement par les municipalités	%
Très difficile	12,5 %
Assez difficile	25,0 %
Peu difficile	16,7 %
Facile	31,3 %
Très facile	14,6 %

MOTIVATIONS FACE À L'EMPLOI D'ACCOMPAGNATEUR

Motivations	%
Travailler auprès d'enfants	86,7 %
Vivre une expérience humaine enrichissante	83,3 %
Avoir du plaisir	78,3 %
Acquérir de l'expérience auprès des clientèles vivant avec des déficiences	68,3 %
Avoir une expérience pour l'avenir	53,3 %
Avoir un bon esprit d'équipe	40 %
Avoir un emploi annuel	10 %
Avoir un bon salaire	8,3 %
Avoir une promotion	1,7 %

LE RÔLE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Les rôles de base d'un accompagnateur :

- répondre de façon adéquate aux nombreux et très diversifiés besoins de la personne handicapée;
- permettre à cette personne de vivre l'activité avec plaisir, confiance et complicité, et ce, de façon accueillante et sécuritaire;
- être une figure significative pour le participant handicapé tout au long de l'activité;
- modifier une activité pour qu'elle soit bien adaptée à la personne;
- soutenir l'équipe d'animation dans la compréhension des besoins du jeune.

FORMATION / PRÉPARATION

La formation/préparation portant spécifiquement sur l'aspect de l'accompagnement au camp comprend deux dimensions :

- connaissance générale et théorique des déficiences;
- connaissance du jeune lui-même.

DURÉE DE LA FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS :

- en moyenne, les municipalités offrent 6 heures de formation aux accompagnateurs;
- 36 % des villes donnent plus d'une journée de formation à leurs accompagnateurs;
- 16 % des villes offrent plus de 24 heures de formation, dont 55 % (plus de la moitié) sont des villes de plus de 25 000 habitants;
- plusieurs villes intègrent les accompagnateurs à la formation de l'ensemble des animateurs.

EXEMPLE DE PROGRAMME DE FORMATION

Éléments de formation	Heures
Formation générale en accompagnement (Zone Loisir Montérégie)	7 heures
Formation sur les clientèles spécifiques	7 heures
Formation en animation de camp de jour	7 heures
Formation en premiers soins (formation obligatoire pour toute personne (animateurs, coordonnateurs, accompagnateurs et autres) travaillant dans un camp de jour	7 heures
Total	28 heures

EXEMPLE DE PRATIQUE MODÈLE

La ville de Châteauguay a développé le concept « d'animateur à l'intégration » plutôt que celui d'accompagnateur afin de souligner de façon particulière la nature proactive du travail à accomplir.

Par ailleurs, ces animateurs à l'intégration participent aux mêmes activités de formation et de préparation que l'ensemble du personnel du camp de jour. Selon les responsables, cela est bénéfique à l'esprit d'équipe dans le camp de jour, et à la qualité du service offert aux jeunes vivant avec une déficience.

Une activité de sensibilisation à l'accompagnement est offerte à l'ensemble du personnel du camp de jour pendant la période de formation pré-camp.

ANIMATEURS DE CAMPS DE JOUR

Il est pertinent de sensibiliser et de former les animateurs à l'accompagnement afin d'assurer :

- une meilleure compréhension des notions d'intégration de jeunes avec une déficience;
- une sensibilisation propice à un meilleur soutien mutuel et à un meilleur soutien de l'intégration des jeunes avec une déficience.

LES PARENTS (AVANT LE CAMP DE JOUR)

Afin de développer la relation entre le parent et l'accompagnateur une rencontre doit être organisée avant le début du camp afin :

- de faire connaissance avec l'enfant en présence du parent;
- d'expliquer le programme du camp de jour au parent;
- de s'assurer d'informer l'accompagnateur des caractéristiques spécifiques de l'enfant.

Cette rencontre permet aux parents et aux accompagnateurs de se sentir mutuellement en confiance dans leur rôle respectif.

Les parents participent au processus régulier d'inscription au camp de jour, ce qui permet de créer un lien d'appartenance avec le camp.

SUPERVISION

10 % des villes comptent un responsable affecté uniquement à l'accompagnement.

La qualité de l'encadrement est déterminante pour développer la confiance des accompagnateurs en leurs capacités.

La mise en place de mécanismes de soutien comme ceux qui suivent facilite et optimise le travail :

- rencontres entre responsables;
- communautés d'apprentissage sur Internet.

EXEMPLE DE RESPONSABILITÉS D'UN COORDONNATEUR À L'ACCOMPAGNEMENT

La ville de Châteauguay a un coordonnateur-adjoint aux camps de jour dont le mandat touche exclusivement l'accompagnement en loisirs et qui assume les responsabilités suivantes :

- processus d'embauche des animateurs à l'intégration ou accompagnateurs (appel de candidatures, analyse de dossiers);
- jumelage (établissement des ratios en fonction des particularités de chaque enfant);
- formation (formation précamp et formation continue);
- évaluation du rendement du personnel (grilles-synthèses et objectifs à atteindre);
- suivi et soutien sur le terrain;
- relations avec les organismes et les professionnels du milieu (centres de réadaptation, CLSC, ZLM);
- communications spécifiques avec les parents;
- relation avec le transport adapté (suivi quotidien);
- animation des réunions de personnel.

ÉLÉMENTS DE FORMATION DES SUPERVISEURS

Pour permettre aux superviseurs de mieux comprendre la situation des accompagnateurs :

- les faire participer à la formation en accompagnement.

Se doter d'outils comme les suivants pour mieux soutenir les accompagnateurs :

- coaching;
- écoute active;
- gestion de crise;
- adaptation d'activités.

FIDÉLISATION (PRATIQUE EXEMPLAIRE)

85% des accompagnateurs interrogés affirment que la qualité de l'équipe et leur sentiment d'appartenance à celle-ci sont des éléments qui les incitent à revenir.

Affiche produite par la ville de Longueuil pour son programme d'accompagnement :

« L'été, c'est pas si compliqué »

ON OPTIMISE :
3 – RESSOURCES COMMUNICATIONS

RESSOURCES COMMUNICATIONS

Près de 60 % des villes qui offrent de l'accompagnement présentent, dans leurs moyens de communication ordinaires, la possibilité de recourir à un service d'accompagnement en loisirs dans le cadre du camp de jour .

TYPE DE PUBLICITÉ UTILISÉE POUR L' ACCOMPAGNEMENT

Les villes qui ont publicisé l'accompagnement l'ont fait surtout :

- à travers leur bulletin municipal (49,2 %);
- sur leur site internet (12,2 %);
- dans le journal local (10,2 %);
- dans la publicité relative aux camps de jour (10,2 %);
- et aussi à la télévision communautaire (1 cas).

Par ailleurs, plusieurs préfèrent rejoindre plutôt leur clientèle à travers les réseaux communautaires.

Enfin, il est utile de noter que la publicité fait aussi office de sensibilisation pour le public en général.

ÉTAPE 4 : ON OPÈRE

DES PROGRAMMES, DES PRODUITS, ET DES SERVICES AU PROFIT DE LA POPULATION OU DE GROUPES CIBLÉS, AXÉS SUR LA QUALITÉ, LA DIVERSITÉ, ET L'ACCESSIBILITÉ.

CONDITIONS GAGNANTES POUR UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Afin que l'accompagnement se réalise de façon optimale, il est primordial que :

- l'intégration soit perçue de façon positive par l'équipe de travail et fasse partie des objectifs de l'organisation;
- tous les intervenants du camp de jour soient suffisamment formés et outillés pour répondre aux besoins des enfants et qu'ils soient soutenus par des spécialistes du milieu;
- l'ensemble des membres des équipes de travail des camps de jour ait eu accès à de la formation afin que tous soient interpellés dans la démarche d'accompagnement.

RATIO D'ENCADREMENT

Le ratio d'encadrement des jeunes varie généralement de 1 à 3 jeunes par accompagnateur.

L'expertise interne (93,8 %) et la collaboration des parents (89,6 %) sont les méthodes les plus utilisées pour valider le ratio d'encadrement.

La collaboration des organismes de loisirs (27,1 %) et celle des centres de réadaptation (20,8 %) est aussi utilisée.

La collaboration du milieu scolaire n'est cependant sollicitée que dans 12,5 % des cas.

CRITÈRES DE DÉTERMINATION DU RATIO D'ENCADREMENT

Les centres de réadaptation de la Montérégie sont prêts à aider pour la détermination du ratio d'encadrement.

Le ratio d'encadrement (nombre d'enfants par accompagnateur) peut ainsi être déterminé en fonction des critères suivants :

- le classement scolaire (classe spécialisée ou régulière);
- la capacité de l'enfant à gérer les situations difficiles (désorganisation, agressivité, etc.);
- la capacité de l'enfant à fonctionner dans un groupe (A t-il besoin d'être retiré du groupe pendant la journée? A t-il besoin d'un soutien continu ou ponctuel?);
- la capacité de l'enfant à être autonome dans ses déplacements ou dans sa communication (langage des signes, pictogrammes, etc.).

Extrait de *L'été, c'est pas si compliqué* , ville de Longueuil

LA RELATION AVEC LES PARENTS

- Assurer une relation de façon régulière avec les parents.
- En cas de problème, s'assurer que les parents puissent se référer au coordonnateur du camp et qu'ils puissent le joindre au téléphone.
- En cas de besoin, se référer au soutien téléphonique qui est offert par les centres de réadaptation.

AGIR AVEC LES AUTRES ENFANTS ET LEURS PARENTS

- Sensibiliser à la différence (expliquer).
- Encourager le développement de liens.
- Répondre aux questions.

Satisfaction des usagers
Évaluation des accompagnateurs
Objectifs à court et à moyen terme

ÉTAPE 5 : ON ÉVALUE

L'ÉVALUATION ET LE CONTRÔLE RENDANT COMPTE DES IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE VIE DES PARTICIPANTS ET DE LA COMMUNAUTÉ

EXEMPLE DE QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION

Questionnaire d'évaluation à l'intention des parents					
1- Au-delà de mes attentes	**2- Très satisfait**	**3- Satisfait**	**4- Insatisfait**		
En vous référant à l'échelle d'évaluation, quel est votre degré de satisfaction envers les éléments suivants :					
	1	**2**	**3**	**4**	**N/A**
L'information reçue en lien avec le projet d'intégration (fonctionnement, objectifs etc.)					
La communication avec l'accompagnateur					
L'expérience d'intégration en camp de jour					
L'emplacement du camp de jour					
Le travail effectué par l'accompagnateur					
Répondre par oui ou non, et ajouter des commentaires si nécessaire				**Oui**	**Non**
Selon vous, les connaissances et compétences de l'accompagnateur de votre enfant étaient-elles suffisantes?					
L'expérience d'intégration a-t-elle été bénéfique pour votre enfant ? Pourquoi ?					
Quels sont, selon vous, les éléments à conserver dans ce projet ?					
Seriez-vous prêts à renouveler l'expérience l'an prochain ?					

ÉVALUATION DE L'EXPERIENCE DES ACCOMPAGNATEURS

- Évaluer l'expérience vécue par les accompagnateurs.
- S'inspirer du questionnaire en annexe du document 2.

DEUX OBJECTIFS À COURT ET À MOYEN TERME

- Répondre aux besoins exprimés (la demande).
- Atteindre la parité avec les autres enfants dans la participation des enfants handicapés aux camps de jour municipaux (environ 23 % des enfants québécois participent à ces activités).

RÉPONDRE AUX BESOINS EXPRIMÉS

- En 2008, les villes de la Montérégie ont répondu à 83,7 % de la demande exprimée, en offrant 1 308 semaines d'accompagnement sur 1 563.
- En moyenne, 95 % des enfants qui ont formulé une demande ont reçu des services.
- Parmi les enfants pour qui une demande de service d'accompagnement a été effectuée, 38 n'ont eu accès à aucun service.

COMBLER L'ÉCART

- 26 villes (sur 49) ont offert plus de services que la demande, selon le rapport qu'elles ont déposé dans le cadre du PACL.
- Seulement 7 villes ont offert moins de 40 % des services pour lesquels des demandes avaient été formulées.
- Pour la Montérégie, l'écart entre la demande exprimée et les services offerts est de 90 037 $.

ATTEINDRE LA PARITÉ

- Selon le Laboratoire en loisir et vie communautaire de l'UQTR, 23 % des enfants québécois participent à des activités de camps de jour.
- En Montérégie, 5,5 % des enfants handicapés ont participé à des activités de camps de jour durant l'été 2008.
- Un objectif de participation de 23 % signifierait que 1444 enfants handicapés participeraient à des activités de camps de jour en Montérégie plutôt que les 348 recensés pour l'été 2008.

ATTEINDRE L'OBJECTIF DE PARITÉ…

	0-15 000	15001 - 25000	25011- 50000	Plus de 50000	Total
Nombre d'enfants handicapés	2470	1080	665	2065	6280
Nombre d'enfants qui ont eu droit au service d'accompagnement (été 2008)	97	71	79	101	348
%	3.93 %	6.57 %	11.88 %	4.89 %	5.54 %
Objectif (23 %)	568	248	153	475	1444
Écart	471	177	74	374	1096

ESTIMATION DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF

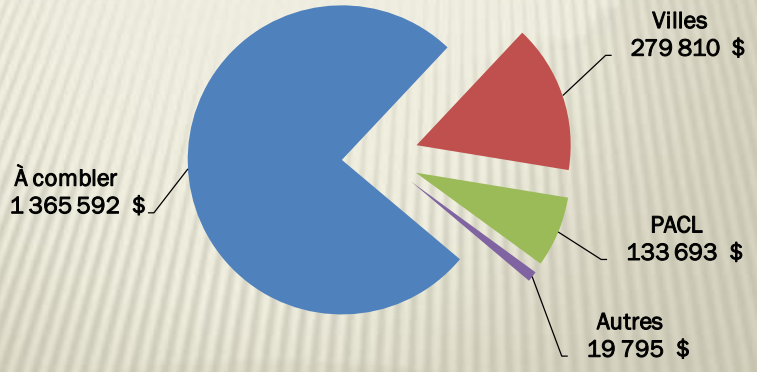

EXEMPLE DE PRATIQUE MODÈLE

En plus du soutien accordé à une dizaine d'associations œuvrant auprès des personnes handicapées, la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu assume toutes les demandes d'accompagnement en loisirs en camps de jour qui lui sont présentées, sans limite de nombre de semaines, y compris les frais de service de garde. La ville embauche 18 accompagnateurs dans ses 14 camps de jour (où il y a 130 animateurs en tout).

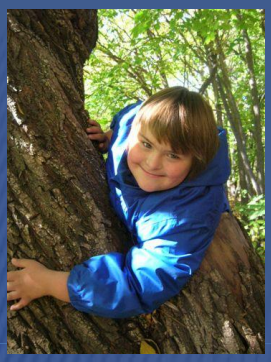

INITIATIVE
CAMPS DE JOUR POUR TOUS

RÉALISATION DE L'INITIATIVE

- Maîtres d'œuvre de l'initiative
  - Jean Lemonde, Zone Loisir Montérégie
  - Nancy Whitney, Zone Loisir Montérégie
- Coordinateur de l'initiative
  - Pierre Morin, Groupe IBI | DAA
- Membres du comité de pilotage de l'initiative
  - Hélène Carbonneau, Université du Québec à Trois-Rivières
  - Mario Chamberland, Loisir et Sport Montérégie
  - Guylaine Laforest, Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées
  - Bertrand Legault, Office des personnes handicapées du Québec
  - Jean Lemonde, Zone Loisir Montérégie
  - Vanessa Roy, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
  - Nancy Whitney, Zone Loisir Montérégie
- Partenaires financiers
  - Conférence régionale des élus de la Montérégie-Est
  - Conférence régionale des élus de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent
  - Conférence régionale des élus de Longueuil
  - Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
  - Office des personnes handicapées du Québec

GUIDE DES OUTILS PRATIQUES

- Maîtres d'œuvre de l'initiative
  - Jean Lemonde, Zone Loisir Montérégie
  - Nancy Whitney, Zone Loisir Montérégie
- Coordonnateur de l'initiative
  - Pierre Morin, Groupe IBI | DAA
- Rédacteur principal pour le guide d'outils pratiques
  - Pierre Morin, Groupe IBI | DAA
- Révision orthographique et correction d'épreuve du document 1 et du document 3
  - Mélanie Dutemple, Centre d'aide en français, Collège de Valleyfield
  - Louise Lacasse, Zone Loisir Montérégie
  - Nancy Whitney, Zone Loisir Montérégie
- Collaboration au contenu pour le guide d'outils pratiques
  - Lucie Beaudoin, CRDI Montérégie-Est
  - Richard Blanchette, Handidactis
  - Karine Boulay, Groupe IBI | DAA
  - Hélène Carbonneau, Université du Québec à Trois-Rivières
  - Marie-France Delage, Association québécoise du loisir municipal (AQLM)
  - Julie Gagnon, Groupe IBI | DAA
  - Matteo Giusti, Groupe IBI | DAA
  - Jean Lemonde, Zone Loisir Montérégie
  - Philippe Marcoux, ville de Châteauguay

COORDONNÉES

Zone Loisir Montérégie

3800, boulevard Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Téléphone : 450 771-0707
Courriel : infozlm@zlm.qc.ca
Site web : www.zlm.qc.ca

Groupe IBI-DAA

460, rue McGill
Montréal (Québec) H2Y 2H2
Téléphone : 514 953-5400
Courriel : pierre.morin@groupeibidaa.com
Site web : www.arbour.ca